



Agriculture, sécurité des aliments, sécurité des produits et santé publique

Décembre 2019

Les négociations relatives à l'accord sur l'agriculture, la sécurité des aliments et des produits et la santé publique ont pour objectif de créer des liens plus étroits entre les différents acteurs de la chaîne de création de valeur dans le secteur agroalimentaire. Elles visent également à renforcer la coopération avec l'Union européenne (UE) dans les domaines de la sécurité des aliments, de la sécurité des produits et de la santé publique.

Des négociations avec l'UE sont en cours en vue de parvenir à un accord couvrant les domaines de l'agriculture, de la sécurité des aliments et des produits et de la santé publique. Le Conseil fédéral a décidé d'adopter un mandat de négociation conjoint en raison des liens thématiques qui unissent ces différents domaines. Des négociations sont actuellement en cours en matière de sécurité des aliments et de santé publique. Les quatre dossiers concernés sont détaillés ci-après.

Agriculture: dans les négociations sur la question agricole, le Conseil fédéral vise à améliorer l'accès au marché agroalimentaire européen. Divers maillons de la chaîne de production ont été abordés jusqu'à présent, à savoir:

- le secteur situé en amont, qui comprend les moyens de production et les investissements (p. ex. engrais, semences, machines);
- l'agriculture en tant que telle, qui produit les matières premières (p. ex. lait, fruits, céréales, animaux destinés à l'abattoir);
- le secteur situé en aval, qui comprend les produits transformés issus de l'agriculture. Ce secteur comprend aussi bien les produits directement dérivés de l'agriculture (p. ex. fromage, produits laitiers, produits carnés, farines) que les produits issus d'un deuxième niveau de transformation (p. ex. biscuits, pâtes alimentaires ou chocolat).

Ouvrir dans une large mesure l'accès au marché pour les produits agroalimentaires revient à renoncer, en principe, à la perception de taxes douanières sur les importations et les exportations de produits issus de l'agriculture ainsi qu'à supprimer les subventions à l'exportation et les contingentements. Outre ces entraves tarifaires au commerce, il s'agit d'éliminer également tous les obstacles dits non tarifaires. Exemples: les différentes prescriptions qui existent en matière de production (p. ex. utilisation d'additifs), de qualité (p. ex. proportion de fruits dans les

yogourts) ou d'homologation (p. ex. produits phytosanitaires).

L'ouverture des marchés dans le domaine agroalimentaire doit faire partie de la stratégie à moyen terme de la Suisse dans ses relations avec l'UE. Le Conseil fédéral est convaincu que des liens plus étroits entre les marchés agricoles de l'UE et de la Suisse présenteraient des avantages pour le secteur agroalimentaire suisse, renforceraient sa compétitivité et contribueraient à garantir des emplois sur le long terme, tant dans l'agriculture que dans les filières situées en amont et en aval. Le secteur agroalimentaire lui-même demande un meilleur accès aux marchés de l'UE. La réduction des obstacles non tarifaires, notamment, ouvrirait de nouvelles perspectives en matière d'exportation.

Cette ouverture devra cependant être contrôlée et accompagnée pour préserver l'avenir de l'agriculture productive en Suisse et veiller à ce que celle-ci puisse profiter de ses bienfaits sans être menacée.

Depuis 2007, le commerce du fromage entre la Suisse et l'UE est entièrement libéralisé. Alors que la grande qualité des produits fromagers suisses permet aux producteurs suisses de bien se positionner, les consommateurs se voient proposer un choix plus varié à des prix pouvant être inférieurs.

Il faut s'attendre à ce que l'ouverture progressive des marchés augmente quelque peu la pression exercée sur les agriculteurs suisses. Il est ainsi probable que les revenus du secteur agricole connaissent temporairement une baisse plus rapide. Toutefois, en concluant un accord avec l'UE, la Suisse bénéficierait de meilleures conditions pour maintenir un niveau de production élevé à moyen et à long terme. Grâce à leur qualité, les produits suisses trouveraient de bons débouchés sur le grand marché européen.

Sur mandat du Conseil fédéral, un groupe de travail a défini les priorités des mesures d'accompagnement destinées à réduire l'impact négatif inévitable dû à l'ouverture des marchés agricoles. Il s'agit notamment de mettre en avant les atouts de l'agriculture et du secteur agroalimentaire suisses en cherchant à améliorer les conditions régissant le positionnement, l'assurance qualité et la commercialisation des produits suisses durables et de qualité. Dans un contexte d'ouverture des frontières, la stratégie élaborée par la Suisse pour défendre la qualité de son agriculture et de sa filière alimentaire est prometteuse. Il est également prévu d'introduire des paiements compensatoires permettant à l'agriculture de se restructurer sans trop de dégâts sur le plan social.

Enfin, en raison notamment de la motion 10.3818 «Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Suspendre les négociations avec l'UE» soumise au Conseil fédéral le 7 mars 2012, les négociations avec l'UE sur un accord de libre-échange agricole sont actuellement suspendues. En ce qui concerne l'accès au marché, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a toutefois décidé de déposer le postulat 15.3380 «Marchés laitiers. Perspectives», par lequel elle charge le Conseil fédéral de présenter un rapport sur la situation qui prévaut sur le marché laitier suisse ainsi que sur les défis qu'il présente. Il s'agit notamment d'y exposer de manière plus concrète les différentes options d'ouverture du marché laitier (point 11 du postulat) ainsi que le gain de prospérité mentionné dans le rapport du 14 mai 2015 intitulé «Ouverture sectorielle réciproque du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers», et spécialement les modifications touchant les consommateurs. Le Conseil fédéral a proposé, le 27 mai 2015, d'accepter le postulat 15.3380; il a été suivi par le Conseil national, qui l'a accepté le 17 septembre 2015. Dans le rapport qu'il a rédigé en réponse à l'intervention parlementaire du 5 avril 2017, le Conseil fédéral a défini les orientations stratégiques pour l'avenir à moyen et long terme de l'industrie laitière suisse. Il a notamment fixé les axes d'action suivants:

- 1) Différenciation - créer de la valeur ajoutée grâce à un positionnement unique: les produits laitiers suisses séduisent par leur valeur ajoutée dans les domaines de la qualité, du bien-être animal et de la faible utilisation des ressources.
- 2) Efficience des coûts socialement acceptable: les produits laitiers suisses offrent un rapport qualité-prix attrayant.
- 3) Réseau international et accès au marché: dans le cadre de l'agriculture prise dans son ensemble, la Suisse, pays laitier, est connectée aux marchés internationaux, créant ainsi un potentiel d'exportation, une concurrence intérieure et une liberté de choix pour les consommateurs.

Sécurité des aliments: l'ouverture réciproque des marchés, dans le domaine alimentaire, implique des mesures destinées à maintenir un haut niveau de sécurité des aliments. Des incidents récurrents mettant en péril la santé, comme la présence de dioxine dans la viande porcine ou de souches entérohémorragiques d'E. coli dans des graines germées, font apparaître la nécessité d'une coordination internationale et de systèmes d'alerte rapides et efficaces. La Suisse vise une participation institutionnalisée à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA, dont le siège est à Parme), c'est pourquoi elle a inclus le domaine de la sécurité des aliments dans les négociations. S'appuyant sur une législation en matière alimentaire harmonisée au niveau de l'UE, l'EFSA est en mesure de fournir une évaluation standardisée des risques, ce qui permet aux Etats concernés de réagir rapidement et de manière coordonnée. En visant une participation de la Suisse au Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (Rapid Alert System for Food and Feed, RASFF), le Conseil fédéral poursuit le même objectif. Le RASFF est responsable de l'échange d'informations, à l'intérieur de l'UE, sur tous les produits alimentaires pouvant mettre en danger la santé des êtres humains et des animaux. À l'automne 2015, la Commission européenne s'est vu soumettre un document informel devant servir de base de discussion. Les deux parties ont convenu d'entamer des négociations à l'occasion du Comité mixte Suisse-UE sur l'annexe vétérinaire (annexe 11 de l'accord agricole bilatéral entre la Suisse et l'UE) de décembre 2015. Depuis début 2016, les négociations techniques menées entre la Suisse et l'UE visent à étendre l'accord bilatéral sur l'agriculture à toute la chaîne alimentaire.

Sécurité des produits: une coordination internationale est également indispensable dans le domaine non alimentaire pour garantir une meilleure protection des consommateurs et interdire la fabrication et la vente de produits présentant un risque pour la santé (des jouets dont la couleur peut contenir du plomb, p. ex.). Pour que ses citoyens puissent bénéficier d'un haut niveau de protection, la Suisse négocie donc sa participation au Système d'alerte rapide pour les produits de consommation non alimentaires (Rapid Alert System for Non Food Consumer Products, RAPEX). Il n'y a pas de négociations en cours dans le domaine de la sécurité des produits, en raison de dissensions au sein de l'UE sur la façon dont ce domaine doit être réglé à l'interne de l'Union.

Santé publique: dans le domaine de la santé, la Suisse et l'UE ont un intérêt commun à ce que la collaboration soit approfondie, celle-ci n'étant jusqu'à présent réglée que sur certains points. Un accord dans le domaine de la santé publique réglerait principalement, en tant qu'accord de coopération, la participation de la Suisse au nouveau dispositif de l'UE sur les menaces sanitaires

transfrontalières, au programme pluriannuel d'action communautaire dans le domaine ainsi qu'au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Les négociations sont relativement avancées. Cependant, l'UE subordonne la signature de l'accord sur la santé publique à la résolution des questions institutionnelles.

Par ailleurs, un arrangement réglant la collaboration entre l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic et l'Agence européenne des médicaments (EMA) a pu être conclu à l'été 2015. L'EMA et la direction générale Santé et sécurité alimentaire (DG SANTE) de la Commission européenne ont convenu de partager avec Swissmedic et le Département fédéral de l'intérieur DFI des informations non publiques sur la sécurité, la qualité et l'efficacité des médicaments, qu'ils soient déjà autorisés ou en cours d'évaluation, à la fois en Suisse et dans l'Union européenne (UE), afin d'améliorer la protection de la santé publique.

Cet arrangement renforce les mesures prises par les autorités de réglementation européennes et suisses pour améliorer la surveillance des médicaments à usages humain et vétérinaire.

S'inscrivant dans le cadre de la coopération précédente entre l'EMA et Swissmedic mise en place lors de la pandémie H1N1 en 2009/2010, il s'appuie sur l'accord de reconnaissance mutuelle signé en 2002. Cet arrangement non contraignant a pris effet le 10 juillet 2015 pour une durée renouvelable de cinq ans.

Un accord de travail (Working Arrangement) a en outre été signé en septembre 2017 entre l'Office fédéral de la

santé publique (OFSP) et l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). L'OEDT produit des informations fiables et comparables, à l'échelle européenne, sur les drogues et la toxicomanie et leurs conséquences. Grâce à ces informations, l'UE et les États membres disposent d'une base pour prendre des décisions politiques et des initiatives afin de remédier aux problèmes liés à la drogue. À l'avenir, la Suisse pourra participer au réseau de l'OEDT. Cet échange transfrontalier est précieux pour mieux anticiper les évolutions dans le domaine des drogues. Les deux parties sont notamment intéressées par une participation de la Suisse au système d'alerte précoce de l'OEDT sur les nouvelles substances psychoactives. Elles cherchent également à renforcer les échanges en matière d'exécution des peines et de consommation de drogue.

Cet accord n'est pas contraignant et la Suisse ne devient pas un membre officiel de l'OEDT. Il permet cependant aux experts suisses de participer aux groupes de travail thématiques de l'OEDT.

Renseignements

Direction des affaires européennes DAE
Tél. +41 58 462 22 22, europa@eda.admin.ch
www.dfae.admin.ch/europe

Agriculture/accès au marché: OFAG et SECO
www.ofag.admin.ch, www.seco.admin.ch

Sécurité des aliments: OSAV
www.osav.admin.ch

Sécurité des produits: SECO
www.seco.admin.ch

Santé publique: OFSP
www.ofsp.admin.ch